

# Intervention en situation de crise

**Lignes directrices**  
**Année scolaire**

**Nom de l'école**



Conseil scolaire public Grand Nord de l'Ontario

**CSPGNO.ca**

**Une place pour tout le monde!**

# INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

## BUTS DU DOCUMENT

- Établir les lignes directrices pour l'intervention lors d'une situation de crise.
- Aider les élèves et le personnel scolaire à transiger avec une situation difficile.
- Assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel.
- Identifier les jeunes et les adultes à risque et intervenir.

Définition d'une crise :

Toute situation ou tout événement créant un déséquilibre significatif chez la communauté scolaire.

Exemples : suicide/homicide

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

Une équipe d'appui en intervention de crise est formée dans chaque école. Les membres de cette équipe doivent créer une chaîne téléphonique et coordonner la surveillance des portes et des endroits où se trouvent les élèves. La direction de l'école est responsable de coordonner les tâches et de commencer la chaîne téléphonique.

### Les étapes

La direction ou son délégué :

- Vérifie la validité de l'information auprès de la famille ou de la police;
- Informe les personnes suivantes:
  - la surintendance du Conseil;
  - la direction des Services aux élèves;
  - la leader du bien-être des élèves;
  - les membres de l'équipe d'appui en intervention de crise au sein de l'école (les membres de l'équipe doivent se réunir le plus tôt possible);

- la directrice des communications et agente de liaison;
- Informe tout le personnel de l'école par téléphone qu'il y aura une rencontre avant les heures de classe le lendemain matin (La façon la plus facile de les rejoindre et de mettre sur pied un arbre téléphonique.).

L'équipe d'appui de l'école :

- Participe à une rencontre avec tous les membres du personnel avant le début des classes; (Appui de l'équipe Conseil)
- S'assure que tous les membres du personnel soient informés avant les élèves afin qu'ils soient en mesure de réagir adéquatement aux réactions;
- Prépare un énoncé qui sera lu en classe par les enseignants et enseignantes; (Appui de l'équipe Conseil)
- Informe les élèves:
  - Annonce la nouvelle dans des petits groupes en lisant un énoncé préparé au préalable. Cet énoncé doit comprendre les faits sur la situation (sans faire une description des détails), la reconnaissance de la peine et de la détresse que la nouvelle peut causer ainsi que l'information quant aux ressources disponibles pour les élèves.
- Identifie les amis intimes de la victime et les faire sortir de la classe afin de leur donner la nouvelle;
- Avise le secrétariat de l'école sur la façon de répondre aux appels de parents, aux demandes d'information des médias (référer à la directrice de communications et agente de liaison) et des autres personnes de la communauté;
- Assure qu'il y ait une supervision des élèves en tout temps;
- Ne pas laisser les élèves quitter l'école à moins d'avoir la permission parentale.

## Consultations individuelles ou de groupes

La journée même et dans les jours qui suivent l'incident, deux choses doivent se faire en même temps :

- Maintenir une atmosphère calme, de soutien;
- Mettre en place la consultation.

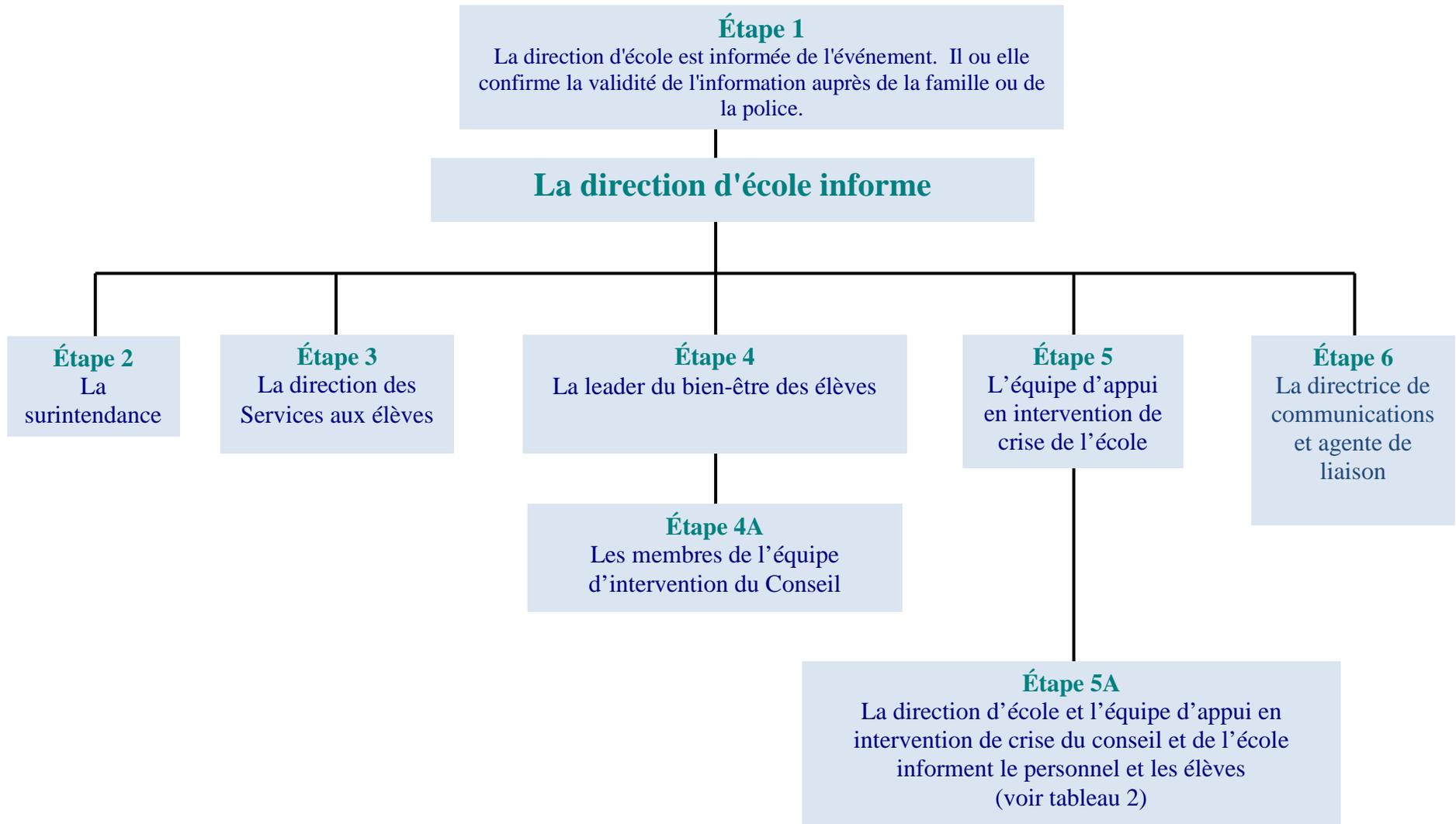
Il est primordial que l'école continue à fonctionner selon son horaire régulier. On peut, cependant, modifier certaines attentes afin de permettre aux élèves de parler de ce qu'ils vivent.

- Offrir aux élèves la possibilité de consulter l'équipe d'intervention du Conseil;
- Mettre en œuvre des mesures pour dépister et aller chercher des élèves qui en ont le plus besoin (amis intimes de la victime, membres de la famille ou les jeunes déjà identifiés «à risque»). Ces élèves doivent être vus individuellement par la travailleuse sociale. Les personnes qui sont particulièrement à risque sont celles qui :
  - ont des antécédents suicidaires
  - ont des difficultés émotives
  - ont été hospitalisées en raison de problèmes émotifs ou sont autrement plus sensibles
  - avaient une relation privilégiée avec la victime (réelle ou imaginaire), le cas échéant
  - risquent de prendre la victime comme un modèle, le cas échéant
  - sont préoccupées par la mort ou le suicide
  - viennent de perdre un être cher
  - ont déjà perdu quelqu'un
  - se considèrent elles-mêmes à risque
  - sont les amis et la famille de la victime
- Être disponible dans l'école pour les élèves et/ou les membres du personnel qui veulent parler avec la travailleuse sociale.
- Entreprendre une approche de groupe au besoin seulement.

- Offrir un goûter ou des breuvages pour ceux qui en veulent.

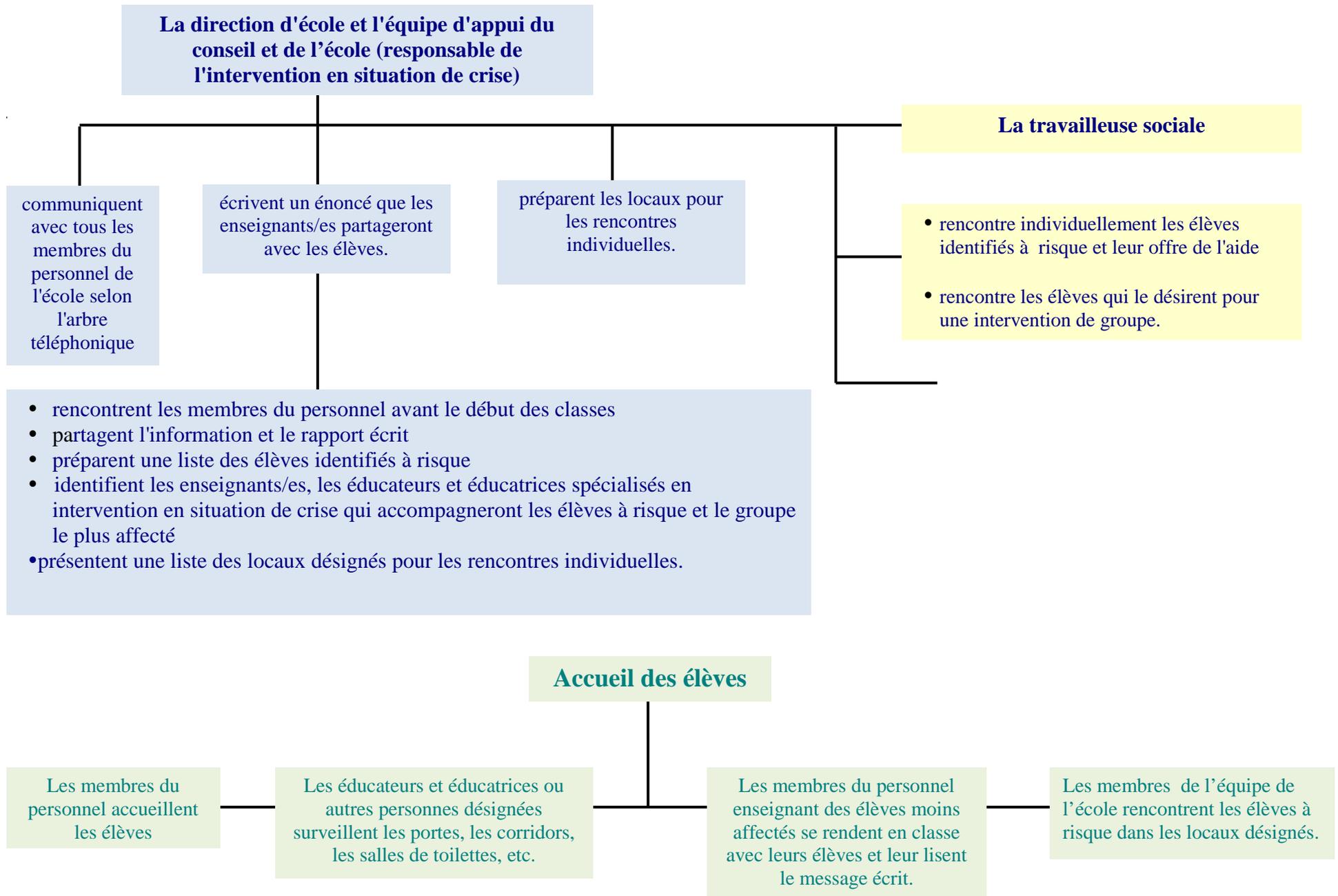
# INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

TABLEAU 1



# INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

TABLEAU 2



# INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

**Nom de l'école**

Adresse de l'école

Téléphone : Télécopieur :

*Téléphone - domicile*      *Téléphone - cellulaire*

**Nom de la direction**

## ÉQUIPE DU CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Téléphone – travail</i>	<i>Téléphone – domicile</i>	<i>Téléphone - cellulaire</i>
	directeur d'éducation			
	surintendante			
	directrice des Services aux élèves			
	directrice des communications et agente de liaison			
	leader du bien-être des élèves			
	travailleuse sociale			
	travailleur social			
	travailleuse sociale			

## MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE

<i>Équipe-école</i>	<i>domicile</i>	<i>cellulaire</i>